

La rentrée rime
avec **sécurité!**

Ok pour tous ?



Police
Borraine

La sécurité d'un enfant c'est important tout comme le respect des autres. N'oubliez pas que le premier éducateur est le parent.

Pour garantir la sécurité de leurs enfants, nombreux sont les parents qui choisissent d'accompagner leur progéniture jusque la porte de leur école que ce soit en voiture, à pied ou à vélo.

La Police Boraine tient à attirer l'attention de ces adultes sur leur comportement parfois irrespectueux. Par certains agissements imprudents, ces parents mettent parfois en danger la vie des autres élèves se rendant à l'école.

Il est primordial que les parents enseignent le code de la route à leurs enfants. Le chemin de l'école est un parcours idéal pour cela.

L'école à pied

Choisissez le chemin le plus sûr c'est-à-dire comportant des trottoirs, des accotements larges et en bon état **ou tout autre endroit réservé aux piétons.**

Pour traverser, préférez les endroits sécurisés tels que :

- Un passage pour piétons, un feu de signalisation, un passage surveillé par un policier ou un agent de prévention, ...
- **Votre enfant, avant d'entamer sa traversée, doit s'assurer que les véhicules ne circulent pas trop vite et que son intention de traverser a été perçue par les conducteurs venant vers lui.**
- **Votre enfant doit se placer à un endroit où la visibilité est bonne tant pour lui que pour les autres usagers de la route, il doit bien voir les véhicules et bien être vu des conducteurs.**



Il est important que vous quittiez la maison suffisamment tôt pour ne pas être pressé et rester attentif et prudent.

Profitez du trajet pour lui enseigner quelques notions essentielles :

- Repérer les endroits pouvant constituer un danger : entrées de garage, parkings, allées, ...
- Expliquer comment traverser une rue :
 - S'arrêter avant le bord du trottoir.
 - Regarder à gauche, à droite, puis encore à gauche.
 - Ne pas se placer derrière un véhicule d'un volume important comme une camionnette, où il est impossible d'être vu.
 - Si aucun véhicule n'arrive, il faut traverser sans courir tout en restant attentif, il ne faut pas se laisser emporter par l'envie de vite retrouver un ami ou un parent.



N'attendez pas votre enfant de l'autre côté de la rue, il risquerait de traverser sans regarder...



Police
Boraine

L'école à vélo

Vous transportez votre enfant à vélo

- Dans un siège : munissez vous d'un bon siège vélo équipé de repose-pieds et conforme à la norme EN 14344. Préférez un siège qui se place à l'arrière du vélo et qui se fixe sur le cadre et non sur le porte-bagages ou le guidon.
- Dans une remorque : elles sont autorisées à condition de ne pas excéder 1 mètre de largeur et d'être spécialement conçues pour le transport d'enfants. Elle doit pouvoir accueillir maximum 2 enfants et la masse totale de la remorque ne peut excéder 80 kg. Chaque passager doit être attaché, ses mains, ses pieds et son dos doivent être protégés.

Que ce soit dans un siège vélo ou dans une remorque, le casque est vivement recommandé.

Si vous accompagnez votre enfant à vélo, il est conseillé de :

- Rouler à sa gauche, du moins lors des premiers trajets.
- Faire le point avec lui à l'arrivée, sur ce qui était bien et moins bien.

L'enfant se rend à l'école à vélo et seul

Il est primordial que vous vous assuriez que votre enfant est capable de faire ce chemin seul. Sait-il communiquer avec les conducteurs en tendant le bras lorsqu'il veut tourner, arrive-t-il à regarder derrière lui tout en maintenant sa trajectoire ?



Votre enfant peut rouler sur les trottoirs, s'il a moins de 9 ans et qu'il circule sur un vélo dont le diamètre des roues est inférieur à 50cm. Pensez à montrer l'exemple en étant courtois et respectueux du code de la route. N'oubliez pas que vous êtes le premier éducateur.



Police
Borraine

L'école en bus

Le transport scolaire

L'enfant doit apprendre à rester calme dans le bus, à ne pas distraire le chauffeur, à ne pas laisser traîner son cartable dans l'allée, ne pas dégrader le mobilier...

Prévoyez avec lui ce qu'il doit faire en cas d'imprévu (grève, incident, ...).

Il faut que votre enfant puisse avoir les réponses aux questions pouvant perturber son quotidien et ses habitudes.

Les transports en commun

Faites plusieurs fois le trajet avec votre enfant avant qu'il ne l'effectue seul, repérez avec lui les endroits « dangereux » pour qu'il puisse prendre conscience des conséquences.



L'école en voiture

- Même si le trajet est très court, tout le monde doit faire le « clic » et boucler sa ceinture.
- N'oubliez pas que les enfants de moins d'1 mètre 35 doivent circuler dans un système de retenue adapté.
- N'oubliez surtout pas de respecter les limitations de vitesse et plus particulièrement dans les zones 30 car les enfants peuvent se montrer imprévisibles et déborder sur la rue sans crier gare.
- Arrêtez-vous à des endroits réglementaires: pas en double file, sur l'arrêt d'autobus, le passage pour piétons, ... car une voiture mal garée peut empêcher les enfants de voir et d'être vus.



Faites monter et descendre les enfants du côté du trottoir.



Police
Borraine

L'école en cyclomoteur

Si le siège est prévu pour 2 personnes ET si le cyclomoteur est équipé de repose-pieds pour un passager alors l'enfant peut voyager à l'arrière. Précisons que le conducteur doit être âgé d'au moins 18 ans.



Le port du casque est obligatoire. La plus petite taille étant de 50 cm de tour de tête, elle correspond à un âge moyen de 4 ans. N'utilisez surtout pas de casque vélo.

Quel que soit le moyen de locomotion utilisé, qu'il soit seul ou accompagné, veillez à ce que votre enfant connaisse les règles de sécurité, les rudiments du code de la route et porte des vêtements de couleurs claires. N'hésitez pas à apposer sur son cartable ou son manteau des bandes réfléchissantes. Soyez un modèle à suivre et montrez le bon exemple aux enfants.



Police
Borraine

www.policeborraine.be